

ANNONCE TRANSMISE
AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE - PROCÉDURE ADAPTÉE
DATE D'ÉMISSION : 19/07/2018 - 15:08

CONTENU DE VOTRE AVIS

NB : cet aperçu ne reflète que votre saisie.

Les organes de publication se réservent la possibilité de remettre en forme l'annonce définitive en fonction des impératifs d'édition.

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Musée du quai Branly - Jacques Chirac

Correspondant : Service juridique, 222 rue de l'université, 75007 Paris, tél. : 01 56 61 70 00, télécopieur : 01 56 61 71 38

Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur :

- Loisirs, culture et religion

Objet du marché : Accord-cadre alloti de prestations de prises de vues et de reportages photographiques pour les besoins et les activités du musée du quai Branly Jacques Chirac

Catégorie de services : 26

Classification CPV (Vocabulaire Commun des Marchés) :

- Objet principal : 79960000

La procédure d'achat du présent avis n'est pas couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

L'avis implique l'établissement d'un accord-cadre avec plusieurs opérateurs

Caractéristiques principales :

- Des variantes seront-elles prises en compte : non
- Accord-cadre alloti de prises de vues et de reportages photographiques pour les besoins et les activités du musée du quai Branly Jacques Chirac

LOT 1 : Prises de vues photographiques d'objets pour le musée du quai Branly - Jacques Chirac

LOT 2 : Prises de vues et reportages photographiques pour les espaces du musée du quai Branly - Jacques Chirac

LOT 3 : Prises de vues et reportages photographiques des événements culturels et institutionnels du musée du quai Branly - Jacques Chirac

LOT 4 : Prises de vues et reportages photographiques des événements en lien avec l'Auditorium du musée du quai Branly - Jacques Chirac

Prestations divisées en lots : oui

Possibilité de présenter une offre pour un ou plusieurs lots

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : La forme juridique du groupement choisie pourra être le groupement d'entreprises solidaire ou conjoint. En cas de groupement conjoint, et en application de l'article 45 III du décret n°2016-360, le mandataire du groupement conjoint est solidaire de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard du musée, concernant l'exécution de l'accord-cadre.

Conformément à l'article 45 V du décret n°2016-360, la personne publique interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels, et de mandataire d'un ou plusieurs groupements.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro

Marché réservé : Non

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.
- Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles 45 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 ou, pour les marchés publics de défense ou de sécurité, qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles 45, 46 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015.
- Déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il est en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1, L. 5212-2, L. 5212-5 et L. 5212-9 du code du travail, concernant l'emploi des travailleurs handicapés
- Si le candidat est établi en France, une déclaration sur l'honneur du candidat justifiant que le travail est effectué par des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 1221-10, L. 3243-2 et R. 3243-1 du code du travail (dans le cas où le candidat emploie des salariés, conformément à l'article D. 8222-5-3° du code du travail)
- Si le candidat est établi ou domicilié à l'étranger, une déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il fournit à ses salariés des bulletins de paie comportant les mentions prévues à l'article R. 3243-1 du code du travail, ou des documents équivalents

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.
- Présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique
- Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants. (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4>)
- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement. (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4>)

Nombre de candidats :

- Réduction du nombre d'opérateurs durant la négociation ou le dialogue (procédure négociée, dialogue compétitif) : Recours à une procédure se déroulant en phases successives afin de réduire progressivement le nombre des solutions à discuter ou des offres à négocier : NON

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif)

Type de procédure : Procédure adaptée

Date limite de réception des offres : 29 août 2018 à 17 h 00

Délai minimum de validité des offres : 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Renseignements complémentaires : FORME

Il s'agit d'un accord-cadre alloti, conclu à prix unitaires uniquement :

- Lot 1 « prestations de prises de vues photographiques d'objets ».

Le lot 1 est mono attributaire, conclu sans montant minimum, mais avec un montant maximum de 320 000 euros HT sur toute sa durée, reconductions comprises.

- Lot 2 « prestations de prises de vues et de reportages photographiques pour les espaces du musée ».

Le lot 2 est multi-attributaires, conclu avec les trois (3) candidats ayant obtenu les meilleures notes globales, si le nombre de candidats ayant remis une offre recevable le permet. Il est conclu sans montant minimum, mais avec un montant maximum de 100 000 euros HT sur toute sa durée, reconductions comprises. Il sera exécuté par bon de commande et par marché subséquent selon les modalités prévues au CCPC n°00160.

- Lot 3 « prestations de prises de vues et de reportages photographiques des événements culturels et institutionnels du musée ».

Le lot 3 est multi-attributaires, conclu avec les trois (3) candidats ayant obtenu les meilleures notes globales, si le nombre de candidats ayant remis une offre recevable le permet. Il est conclu sans montant minimum, mais avec un montant maximum de 90 000 euros HT sur toute sa durée, reconductions comprises. Il sera exécuté par bon de commande et par marché subséquent selon les modalités prévues au CCPC n°00160.

- Lot 4 « prestations de prises de vues et de reportage photographiques des événements en lien avec l'Auditorium ».

Le lot 4 est multi-attributaires, conclu avec les quatre (4) candidats ayant obtenu les meilleures notes globales, si le nombre de candidats ayant remis une offre recevable le permet. Il est conclu sans montant minimum, mais avec un montant maximum de 40 000 euro(s) HT sur toute sa durée, reconductions comprises. Il sera exécuté par bon de commande et par marché subséquent selon les modalités prévues au CCPC n°00160.

DUREE

Pour le lot 1, l'accord-cadre démarre à compter de sa date de notification au titulaire, pour douze (12) mois. Il est reconductible par décision expresse du représentant du pouvoir adjudicateur trois (3) fois pour la même durée, notifiée par courriel avec accusé de réception au titulaire trois (3) mois avant la date anniversaire de l'accord-cadre. Le titulaire ne pourra refuser la reconduction.

Pour les lots 2, 3 et 4, l'accord-cadre est conclu pour une durée de douze (12) mois à compter de sa date de notification. Il pourra être reconduit trois (3) fois pour la même durée par décision expresse de la personne publique, notifiée à chaque titulaire en respectant un préavis de trois (3) mois avant la date anniversaire de l'accord-cadre. Les titulaires de l'accord-cadre ne pourront pas refuser la reconduction. Cette durée est appréciée à compter de la date de notification au dernier des titulaires. Cette date sera communiquée par l'envoi d'un courriel avec accusé de réception à l'ensemble des opérateurs économiques retenus.

QUESTIONS

Le pouvoir adjudicateur pourra adresser des renseignements complémentaires aux entreprises au plus tard six (6) jours calendaires avant la date limite de remise des offres (délai computé à compter de la date d'envoi des renseignements aux candidats par le musée). Les candidats souhaitant obtenir des renseignements complémentaires, peuvent le faire uniquement par courriel en s'adressant en temps utiles afin que la personne publique puisse répondre au plus tard six (6) jours avant la date limite de remise des offres à l'adresse : marches-publics@quai-branly.fr Seule la date de réception par le musée du quai Branly - Jacques Chirac fait foi. Aucune demande ne sera prise en compte au-delà de cette date. Aucun renseignement complémentaire ne peut être obtenu par téléphone.

MODIFICATIONS

L'établissement public du musée du quai Branly- Jacques Chirac se réserve le droit d'apporter, au plus tard six (6) jours calendaires avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié et/ou complété, sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet. Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

VISITE DE SITE OBLIGATOIRE

La seule connaissance du site ne suffit pas. Afin qu'ils puissent prendre la mesure de toutes les contraintes et sujétions induites par l'exécution de l'accord-cadre et établissent leur prix en toute connaissance de cause, les candidats devront obligatoirement visiter le site où seront exécutées les prestations à savoir au :

Musée du quai Branly - Jacques Chirac - 222, rue de l'Université - 75007 Paris

Les visites seront possibles jusque six (6) jours calendaires avant la date de remise des offres. Pour accéder au

site, les candidats devront se munir d'une pièce d'identité.

Il sera délivré aux candidats, un certificat de visite qu'ils devront joindre à leur offre. Le candidat reconnaît avoir apprécié, du fait de cette visite, toutes les difficultés inhérentes au site existant.

POSSIBILITES DE SOUMISSIONNER POUR UN OU PLUSIEURS LOTS

Il n'y a pas de limite quant au nombre maximal de lot pouvant être attribué à un soumissionnaire.

Un soumissionnaire peut remettre une offre pour chaque lot de l'accord-cadre, dans le respect des conditions énoncées au règlement de la consultation.

NEGOCIATION

Après avoir procédé à l'analyse des offres, le pouvoir adjudicateur négociera avec le ou les candidats les mieux classés de chaque lot.

Pour le lot 1, les négociations s'effectueront lors d'une rencontre avec le ou les candidats les mieux classés.

Pour les lots 2, 3 et 4, les négociations seront engagées par courriel à l'adresse que les candidats auront indiquée à l'article 1 ou 2 de l'acte d'engagement.

OPTION - VARIANTE

L'accord-cadre alloti ne comprend ni option ni variante.

CANDIDATURES

Les critères de sélection des candidatures sont les suivants :

- adéquation des capacités professionnelles à l'objet du lot de l'accord-cadre : références, qualifications professionnelles ;
- adéquation des capacités techniques à l'objet du lot de l'accord-cadre : moyens matériels et humains ;
- adéquation des capacités financières à l'objet du lot de l'accord-cadre : chiffre d'affaires (montant et évolution sur les 3 dernières années).

OFFRES

LOT 1

Critère n°1 : Valeur technique appréciée à l'aide du dossier technique (notée sur 70 points/100) sous décomposée comme suit :

-Sous critère 1 : Appréciation qualitative du book et pertinence par rapport à l'objet du lot : notée sur 50 points/70

-Sous-critère 2 : Composition et compétences de l'équipe dédiée au projet sur la base des CV : notées sur 20/70 points.

Critère n°2 : Prix (noté sur 30 points/100).

Les prix du BPU seront analysés par le biais du DQE, notés selon la formule suivante :
(Total du DQE le moins élevé x 30) / (Total du DQE du candidat analysé).

La somme des notes par candidat donne un total sur 100 points.

L'offre qui bénéficiera de la note la plus élevée après négociation sera retenue.

LOTS 2, 3 ET 4

Une première analyse (avant négociation) s'effectuera sur la base des critères d'attribution suivants :

Critère n°1 : Valeur technique appréciée à l'aide du dossier technique (notée sur 70 points/100) sous décomposée comme suit :

-Sous critère 1 : Appréciation qualitative de la pertinence des photographies réalisées par le candidat par rapport à l'objet du lot auquel il est envisagé de soumissionner, à partir du book : notée sur 50 points/70

-Sous-critère 2 : Méthode de travail, analyse et démarche adoptée pour la réalisation des prestations, approche technique : notées sur 10 points/70.

-Sous-critère 3 : Composition et compétences de l'équipe dédiée au projet sur la base des CV : notées sur 10 points/70.

Critère n°2 : Prix (noté sur 30 points/100).

Les prix du BPUP seront analysés par le biais d'un DQE, notés selon la formule suivante :
(Total du DQE le moins élevé x 30) / (Total du DQE du candidat analysé).

La somme des notes par candidat donne un total sur 100 points.

A l'issue de cette première analyse, les candidats les mieux classés de chaque lot seront invités à négocier.

Les candidats devront fournir un « reportage photographique » (comprenant entre 5 et 10 photos). Le cas échéant (en cas de modification de prix), les candidats devront fournir également un nouveau BPUP.

Une seconde analyse sera effectuée afin de déterminer les offres économiquement les plus avantageuses de chaque lot sur la base des critères de sélection suivants :

Critère n°1 : Valeur technique appréciée à l'aide du dossier technique (notée sur 70 points) sous décomposée comme suit :

- Sous critère 1 : Appréciation qualitative de la pertinence des photographies réalisées par le candidat par rapport à l'objet du lot auquel il est envisagé de soumissionner, à partir du reportage photographique : notée sur 50 points/70

- Sous-critère 2 : Méthode de travail, analyse et démarche adoptée pour la réalisation des prestations, approche technique: notées sur 10 points/70.

- Sous-critère 3 : Composition et compétences de l'équipe dédiée au projet sur la base des CV : notées sur 10 points/70.

Critère n°2 : Prix (noté sur 30 points/100).

Le prix sera noté sur la base du DQE, élaboré sur la base du BPUP.

Note = (montant total du DQE le plus bas) x 30) / (montant total du DQE analysé)

La somme des notes par candidat de chaque lot donne un total sur 100 points.

Les lots 2 et 3 sont conclus avec les trois (3) candidats ayant obtenu les meilleures notes globales pour chaque lot, si le nombre de candidats ayant remis une offre recevable le permet.

Le lot 4 est conclu avec les quatre (4) candidats ayant obtenu les meilleures notes globales, si le nombre de candidats ayant remis une offre recevable le permet.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 19 juillet 2018

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus : courriel : marches-publics@quaibrantly.fr

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de paris, 7, rue de jouy, 75181 Paris cedex 4, tél. : 01 44 59 44 00, télécopieur : 01 44 59 46 46, courriel : greffe.ta-paris@juradm.fr

Organe chargé des procédures de médiation : Tribunal administratif de paris, 7, rue de jouy, 75004 Paris

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Greffe du tribunal administratif de paris, 7, rue de jouy, 75181 Paris cedex 4, tél. : 01 44 59 44 00, télécopieur : 01 44 59 46 46, courriel : greffe.ta-paris@juradm.fr

Nature et désignation des lots :

Lot(s) 1 Objets

Prises de vues photographiques d'objets pour le musée du quai Branly - Jacques Chirac

C.P.V. - : Objet principal : 79960000

Lot(s) 2 Espaces

Prises de vues et reportages photographiques pour les espaces du musée du quai Branly - Jacques Chirac

C.P.V. - : Objet principal : 79960000

Lot(s) 3 Evènements

Prises de vues et reportages photographiques des événements culturels et institutionnels du musée du quai Branly - Jacques Chirac

C.P.V. - : Objet principal : 79960000

Lot(s) 4 Auditorium

Prises de vues et reportages photographiques des événements en lien avec l'Auditorium du musée du quai Branly - Jacques Chirac

C.P.V. - : Objet principal : 79960000

DONNÉES NON PUBLIABLES À DESTINATION DES SUPPORTS DE DIFFUSION

Référence de l'annonce dans le module de publication : **3280460**

SUPPORTS DE PUBLICATION CHOISIS POUR CETTE ANNONCE

Votre annonce sera publiée comme suit :

BOAMP Publication intégrale

Département : 75 - Paris

